



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Neuvième session, 15-19 mai 2017

Rome, (Italie)

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2014-2019 (PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCNE 2014-2019) – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

(Document établi par le Coordonnateur du CCNE)

Introduction

1. À sa trente-sixième session¹ (juillet 2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté le Plan stratégique du Codex² 2014-2019. Lorsque le Plan stratégique a été adopté, le Comité a noté que certains membres avaient indiqué que le Plan stratégique pourrait servir de base à l'élaboration de plans stratégiques régionaux.
2. À sa huitième session (juin 2015), le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE)³ a souscrit au Plan stratégique pour le CCNE 2014-2019.
3. Le Comité a reconnu que le respect des recommandations des normes en matière de sécurité sanitaire et de qualité adoptées par la Commission du Codex Alimentarius et des recommandations connexes peut ouvrir de nouveaux marchés pour les produits alimentaires dans de nombreuses régions du monde et accroître ainsi les recettes des pays exportateurs. Le Plan stratégique pour le CCNE a donc été aligné sur le Plan stratégique 2014-2019 de la Commission du Codex Alimentarius de façon à assurer une meilleure coordination et une plus grande interaction entre les pays membres, en vue du renforcement des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et d'une meilleure harmonisation avec le Codex.
4. À sa trente-huitième session (juillet 2015)⁴, lorsque la question de la revitalisation des comités régionaux de coordination a été abordée, la Commission du Codex Alimentarius a noté que quelques délégations s'interrogeaient sur l'utilité des plans stratégiques régionaux tandis que pour d'autres, il s'agissait d'outils nécessaires pour répondre aux priorités régionales et appuyer le Plan stratégique de la Commission. La nécessité de la cohérence entre les plans régionaux et le plan mondial a été bien reconnue.
5. Dans le cadre de l'examen du suivi du Plan stratégique du Codex 2014-2019, le Comité exécutif, à sa soixante et onzième session (juillet 2016), a examiné un document établi par le Secrétariat du Codex qui recommandait un processus et des échéances pour l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour 2020-2025. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission de prier le Secrétariat d'engager le processus d'élaboration du nouveau plan stratégique du Codex, le plan stratégique actuel devant servir de point de départ à l'élaboration du nouveau plan⁵.
6. La première étape de l'élaboration du nouveau plan stratégique sera de solliciter, auprès des comités régionaux de coordination, des propositions concernant d'éventuels cibles et objectifs à intégrer dans le nouveau plan. Les comités régionaux de coordination seront donc appelés à transmettre des observations au cours du cycle de réunions 2018-2019.
7. En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques régionaux, seuls deux comités régionaux de coordination, à savoir le Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁶ et le Comité régional de coordination pour l'Afrique⁷ en ont conservé dans leur plan

¹ REP13/CAC, par. 162 à 177.

² Également appelé Plan stratégique général, mondial ou de la Commission du Codex Alimentarius.

³ REP15/NE, par. 77 à 88.

⁴ REP15/CAC, par. 107 à 118.

⁵ REP16/EXEC, par. 71.

⁶ REP17/LAC, par. 113.

⁷ REP17/AFRICA, par. 62.

de travail. D'autres comités régionaux de coordination ont décidé de suspendre complètement l'élaboration ou la mise en œuvre de leurs plans stratégiques régionaux, comme c'est le cas du Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Sud-Ouest du Pacifique⁸, ou de s'en servir comme documents internes simplifiés à l'usage du coordonnateur ou du comité régional de coordination.

8. Dans ce contexte, le Comité de coordination du Codex pour l'Asie a suspendu⁹ l'élaboration de son plan stratégique régional, qui a été remplacé par une liste d'activités présentant un intérêt pour la région. Cette décision tenait au fait que le Plan stratégique du Codex fournissait des orientations utiles au Comité régional de coordination pour l'Asie et que le coordonnateur pouvait se servir, à sa convenance, de la liste des activités comme base pour les travaux du Comité. Le Comité régional de coordination pour l'Europe a suspendu¹⁰ l'élaboration de son plan stratégique régional et est convenu de s'en servir comme document de référence interne qui lui permettra d'étayer ses activités, si nécessaire.
9. À l'issue de la huitième session du CCNE, un atelier régional FAO/OMS sur le Codex s'est tenu à Beyrouth (Liban), en octobre 2015. Lors de la réunion, plusieurs pays membres ont fait remarquer qu'il ne serait peut-être pas possible de respecter les délais impartis en ce qui concerne les activités prévues dans le Plan stratégique pour le CCNE. Dans ce contexte, deux questionnaires ont été soumis par le coordonnateur:
 - une enquête générale sur les activités du Plan stratégique pour le CCNE, qui permettra d'identifier les activités à réaliser en priorité entre 2015 et 2019;
 - des observations sur les points de l'ordre du jour abordés lors des réunions du Comité du Codex de 2016 à 2017, qui permettront d'identifier les points présentant un intérêt pour la région et d'intégrer les observations des pays sur les points qui les concernent spécifiquement. Ce questionnaire avait pour but d'améliorer la coordination dans la région et de favoriser la participation des pays membres du CCNE aux discussions sur les points en question.

En raison d'un faible taux de réponse, il n'a pas été possible de réaliser d'analyse de données permettant de définir les actions à prévoir ou de faire rapport à la neuvième session du CCNE.

Poursuite des travaux sur le Plan stratégique 2014-2019 du CCNE

10. L'élaboration de plans stratégiques régionaux demande un temps et des ressources importantes. Ce problème peut être évité car i) le Plan stratégique du Codex comprend plusieurs points pour lesquels tous les comités, y compris les comités régionaux de coordination, sont responsables; et ii) les comités régionaux de coordination sont consultés chaque fois qu'un Plan stratégique du Codex est élaboré et ils peuvent proposer l'ajout des activités qui les intéressent. Cela est d'autant plus pertinent que le deuxième cycle de réunions du Comité régional de coordination contribuera justement à l'élaboration du Plan stratégique révisé du Codex 2020-2025 (voir par. 5 et 6).
11. Le Comité peut donc envisager la suite à donner à la mise en œuvre du Plan stratégique pour le CCNE 2014-2019. Il a été fait remarquer que de nombreuses activités identifiées dans le plan sont déjà prises en compte par le Secrétariat du Codex, la FAO, l'OMS et sont des points permanents de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination ayant une priorité élevée dans le cadre de la revitalisation de ces derniers.
12. Compte tenu de la nécessité pour le CCNE de contribuer au Plan stratégique du Codex, un projet d'objectifs stratégiques pour le CCNE, qui constitue une source d'orientations et d'informations, a été élaboré, afin de fournir des suggestions d'objectifs que la région pourrait intégrer dans le plan stratégique révisé du Codex, ainsi que l'a demandé le Comité exécutif à sa soixante et onzième session. Le Plan stratégique du Codex et le Plan stratégique régional pour le CCNE 2014-2019 ont servi de base à la proposition (voir annexe).
13. Le Secrétariat du Codex prendra note des informations fournies par le CCNE lors de la mise à jour de l'état d'avancement général du Plan stratégique du Codex 2014-2019, qui sera soumis à l'approbation du Comité exécutif à sa soixante-treizième session, en juillet 2017.

⁸ REP17/NASWP, par. 55.

⁹ REP15/ASIA, par. 78.

¹⁰ REP17/EURO, par. 58.

Recommandations

14. Compte tenu de ces considérations, le Comité est invité:
- à suspendre la mise en œuvre du Plan stratégique pour le CCNE et à contribuer activement à l'élaboration du Plan stratégique révisé du Codex 2020-2025 (à compter de cette session);
 - à suspendre la mise en œuvre du Plan stratégique pour le CCNE et à conserver, pour les activités centrales du CCNE, un plan d'action simplifié qui serve de document interne de référence permettant d'étayer les activités du CCNE, si nécessaire (voir annexe).
 - à poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique pour le CCNE.

ANNEXE I

PROJET D'OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR LE CCNE

Plan stratégique du Codex	Objectif du CCNE	Activités proposées	Produit	Indicateurs
<p>Objectif 1: <i>Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation.</i></p>	<p>Élaborer et/ou revoir les normes et autres textes du Codex en tenant compte des intérêts régionaux</p>	<p>Identifier des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui exigent l'élaboration de normes (par exemple: une norme pour le zaâtar)</p>	<p>Identification par:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ateliers, entretiens, questionnaires, enquêtes en ligne; 2. points permanents de l'ordre du jour du CCNE. 	<p>Aperçu des produits alimentaires spécifiques intéressant la région qui méritent l'élaboration de normes.</p> <p>Nombre de normes régionales élaborées pour des produits intéressant la région</p>
	<p>Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit du Codex intéressant la région et les autres questions relatives au CCNE</p>	<p>Promouvoir la prise en compte des normes dans les règlements afin de faciliter les échanges commerciaux au sein de la région</p>	<p>Propositions de nouvelles normes Codex en relation avec le CCNE</p>	<p>Nombre de propositions de nouvelles normes Codex présentées</p>

Plan stratégique du Codex	Objectif du CCNE	Activités proposées	Produit	Indicateurs
<p>Objectif 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex</p>	<p>Renforcer l'échange de compétences scientifiques et techniques entre les États membres du CCNE</p>	<p>Échanger des notes écrites entre les pays de la région à propos des projets de normes et des questions relatives au Codex et veiller à ce que ces observations soient bien défendues lors des réunions du Codex, même si le pays est absent;</p> <p>Identifier et classer par ordre de priorité les questions régionales et mondiales exigeant des travaux de recherche et d'analyse scientifiques;</p> <p>Déterminer les besoins en matière de recherche scientifique;</p> <p>Organiser des réunions en marge de la réunion du Codex pour débattre des questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments qui se posent dans la région</p>	<p>Identification par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • séance de groupe de travail pendant les réunions • entretiens • groupes de travail électroniques • groupes de travail physiques • documents du CCNE • enquêtes 	<p>Nombre de réunions et nombre de participants</p> <p>Conclusions des réunions et des rapports</p>
		<p>Promouvoir la participation d'experts du CCNE aux organes mixtes d'experts FAO/OMS et fournir des données/experts en réponse à l'appel à données/experts</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser la participation actuelle des experts aux organes mixtes FAO/OMS 2. Encourager la participation d'experts 3. Stimuler la fourniture de données en réponse aux appels à fourniture de données 	<p>Renforcer la participation du CCNE aux organes scientifiques consultatifs mixtes FAO/OMS</p>

Plan stratégique du Codex	Objectif du CCNE	Activités proposées	Produit	Indicateurs
Objectif 3: <i>Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex</i>	Renforcer les capacités des points de contact du Codex et/ou des comités nationaux du Codex	<p>Mettre à jour la liste des points de contact du Codex dans les pays de la région;</p> <p>Dispenser aux points de contact du Codex et aux comités nationaux du Codex les formations dont ils ont besoin pour pouvoir jouer leur rôle correctement, et leur fournir les références et les outils nécessaires.</p>	Identification par: <ul style="list-style-type: none"> • séance de groupe de travail pendant les réunions • entretiens • groupes de travail électroniques • groupes de travail physiques • documents du CCNE • enquêtes 	(à déterminer)
	Déterminer quels sont les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex qui présentent un intérêt particulier pour la région	Procéder à des enquêtes périodiques, par questionnaire, sur les priorités des comités du Codex pour les pays de la région et définir les priorités en fonction des intérêts communs parmi les pays de la région.	Identification par: <ul style="list-style-type: none"> • enquêtes 	liste des priorités issue des résultats des enquêtes
	Favoriser la participation des parties prenantes aux activités du Codex	Essayer différents moyens, notamment l'utilisation de FFC2, pour assurer la participation effective et continue des pays de la région aux comités du Codex prioritaires et aux activités y afférentes.	Identification par: <ul style="list-style-type: none"> - rapports de participation - documents présentés aux réunions 	nombre de pays participant aux activités du Codex

Plan stratégique du Codex	Objectif du CCNE	Activités proposées	Produit	Indicateurs
<p>Objectif 4: <i>Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces</i></p>	<p>Renforcer la communication au niveau régional, favoriser la mise en commun des données d'expérience et améliorer la coordination entre les membres du CCNE dans le cadre des activités du Codex</p>	<p>Créer une plateforme de communication pour les membres du CCNE.</p> <p>Définir une position commune de la région sur les questions relatives au Codex</p> <p>Établir une liste actualisée des noms et points de contact des pays de la région (chefs de délégation) qui participent aux réunions du Codex.</p>	<p>Utilisation du site web du CCNE</p> <p>Transmission, de la part du Secrétariat du CCNE, d'un résumé des questions qui intéressent le CCNE dans l'ordre du jour du Codex, en coopération avec les États membres du CCNE</p>	<p>Fonctionnement et mise à jour de la plateforme du CCNE</p>
	<p>Coordonner la participation des pays aux manifestations du Codex et renforcer la communication au niveau régional à l'aide de différents outils</p>	<p>S'assurer, lorsque c'est possible, de la diffusion en temps utile des documents du Codex, surtout en arabe</p> <p>Organiser, lorsque c'est nécessaire, des groupes de travail électroniques pour débattre de sujets déterminés présentant un intérêt commun pour les pays de la région.</p>	<p>Utilisation du site web du CCNE</p>	<p>Ordre du jour du CCNE qui reflète ce qui intéresse particulièrement la région</p>